



Mensonge sur l'embauche entre un poste de second et de responsable

Par **ludo44530**, le **15/04/2014** à **21:20**

Bonjour , je viens de commencer actuellement dans une entreprise je suis boucher je m'étais mis en accord avec le patron de cette entreprise pour un poste de second à 2200 euro brut c'est à dire 1700 euro net après 3 semaines au sein de son entreprise il m'a donné un contrat de travail et une fiche de paie avec le poste chef boucher écrit dessus mais avec le poste de manager pour le même salaire j'ai refusé son offre et il me dit maintenant que si je veux le poste de second le salaire sera de 1700 euro brut c'est à dire 1400 euro net il m'a donné un contrat auparavant avec la mention de poste occuper en tant que second mais il a écrit le salaire au crayon gris et il n'a pas signé non plus ...est-ce que je peux l'attaquer aux prud'hommes ? si oui est-ce que j'ai des chances de gagner ? merci de me répondre assez rapidement